

<https://www.fenvac.eu/effondrement-mortel-d-un-terminal>



Effondrement mortel d'un terminal à Roissy : procès en décembre 2018

- Revue de presse -

Publication date: mardi 20 février 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Quatre sociétés seront jugées en décembre prochain pour l'effondrement d'une voûte du terminal 2E de Roissy, qui avait coûté la vie à quatre personnes.

Au terme de 13 ans d'enquête, quatre sociétés seront jugées en décembre 2018 à Bobigny pour l'effondrement du terminal 2E de l'aéroport de Roissy, qui avait fait quatre morts en 2004, a appris mardi l'AFP de sources concordantes. Les quatre entreprises, Aéroports de Paris (ADP), le constructeur GTM, filiale de Vinci, le bureau d'études Ingerop et le groupe d'inspection et de certification Bureau Veritas, sont renvoyées devant le tribunal correctionnel pour homicides et blessures involontaires. Elles comparaîtront du 10 au 14 décembre 2018, ont précisé le tribunal et des avocats.

Quatre morts et sept blessés. Le 23 mai 2004, moins d'un an après son inauguration, une partie de la voûte du terminal 2E de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle s'était effondrée sur une trentaine de mètres, tuant quatre voyageurs étrangers âgés de 27 à 37 ans : une Libanaise, une Ukrainienne et deux Chinois. Sept personnes avaient également été blessées, dont deux policiers de la police aux frontières (PAF) qui venaient d'être dépêchés sur place après le signalement d'une fissure. Il est reproché aux sociétés poursuivies d'avoir sous-estimé la faible résistance de la voûte en béton armé de cette structure.

Source : Europe 1

Auteur : La Rédaction

Date : 20/02/2018